

Nombre de membres afférents au Conseil : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents à la séance : 11
Date de la convocation : 18 novembre 2014

L'an deux mil quatorze et le 06 décembre, les membres du Conseil Municipal de Cruzille, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la Présidence de Monsieur Gilles CHARPY-PUGET, Maire.

Présents : Monsieur Bernard MOINE, Mesdames Armelle CHAPUIS-TILMAND et Karine RATTEZ, Messieurs Lionel CHEVALIER, Maxime RENARD, Thibaut GUILLEMAUD, Jean-Christophe BALDASSINI et Christophe POINT et Cédric CREMONA, Madame Sandrine DUTARTRE

Objet : Compte-rendu de la réunion du conseil municipal

1 – approbation du compte-rendu de la réunion du 06 octobre 2014 :

Lecture est faite du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 6 octobre 2014.

Le Maire, Gilles CHARPY-PUGET, demande l'approbation de ce compte-rendu qui est voté à l'unanimité du Conseil.

2 – point sur les commissions :

Commission voirie : M. Bernard MOINE fait le point sur les travaux effectués par l'entreprise De Gata sur la route de Fragnes ainsi que sur diverses autres rues. Il précise également que les radars pédagogiques ont été installés. Des saignées ont été réalisées sur divers accotements afin de faciliter l'écoulement des eaux pluviales.

Commission fleurissement : Mme Sandrine DUTARTRE indique qu'une deuxième tranche de plantation de vivaces a été faite en septembre avec l'aide de 13 jeunes (entre 5 et 15 ans) de la commune. Cette action sera reprogrammée au printemps les vivaces seront étoffées par des annuelles. Divers autres sites sont à l'étude pour le fleurissement.

Commission bâtiments : Mme Karine RATTEZ explique que l'enduit sur le bâtiment communal sera fait au printemps. Diverses réparations sont prévues sur le lavoir, la fontaine, mais la météo actuelle ne permet pas des interventions dans l'immédiat. Une réunion aura lieu mi janvier pour les travaux de rafraîchissement à prévoir au « Club ». Le mur du puits sera piqueté et repris, le 30 mai, par l'association « Cruzille Patrimoine »

Commission communication : M. Maxime RENARD indique que la réalisation du bulletin communal est en cours. Les articles seront à remettre au plus tard le 19 décembre. Nous attendons toujours une réponse de l'AMRF pour la mise en place du site Internet de la commune. Une lettre de réclamation a été adressée au Conseil Général pour signaler le manque d'équipement permettant la réception d'internet.

Commission jeunesse : M. CREMONA Cédric explique que lors de la première réunion du 17 octobre 8 jeunes étaient présents. Pour la sortie du 06 décembre prévue au Laser Games : 11 jeunes inscrits

Commission CCAS : Mme Armelle CHAPUIS-TILMAND indique qu'un goûter aura lieu avant les vœux du Maire à l'attention des personnes de plus de 70 ans. Une sortie est également programmée au Creusot pour le spectacle de M. Vincent DEDIENNE. La gymnastique a repris avec 1 session par semaine.

3 – projet d'éclairage public concomitant aux travaux intitulés PSSB « Bas de Sagy » :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'éclairage public concomitant aux travaux intitulés PSSB « Bas de Sagy » (dossier n° 11RDP00794) transmis par le SYDELSL et indiquant un coût total de travaux d'un montant de 3024,82 € HT et financé entièrement par la participation du SYDELSL. Le Conseil Municipal adopte le projet présenté le SYDELSL, autorise le maire à modifier le contrat de fourniture en conséquence.

4 – projet travaux 2015 : ils seront réalisés en fonction des moyens financiers

- x embellissement de la place Edgerd Ponthus,
- x passage rehaussé vers le monument aux morts,
- x chemin des Rosiers,
- x sécurisation de la salle des jeunes,
- x toit de l'abri de bus (fuites)

5 – intercommunalité :

Le Maire explique que la communauté de communes du Mâconnais-Val de Saône doit se mettre en conformité avec l'article L 5211-17 du CGCT dans le cadre de la procédure de transfert de la compétence aménagement numérique. Le Conseil Municipal approuve le transfert à la Communauté de Communes Mâconnais Val de Saône de la compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques prévues à l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire expose que la Préfecture au regard d'une décision du Conseil d'Etat, a demandé aux Communautés de Communes et à d'autres collectivités publiques de retirer de leurs compétences, celle relative au Service Départemental d'Incendie et de Secours avec effet au 31 décembre 2014. Cette compétence sera reprise par chaque commune membre. Le Conseil Municipal autorise le retrait de compétence des contributions au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Communauté de Communes Mâconnais-Val de Saône et accepte de reprendre cette compétence. La contribution s'élèvera à 8 852 € en 2015

La Communauté de Communes souhaite prendre la compétence PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Ce PLUI, discuté au niveau du territoire, permettrait de réaliser des économies pour les communes car un PLU est une charge importante. Il serait possible d'obtenir des subventions pour la mise en place de ce document. Le Conseil Municipal accepte que la Communauté de Communes prenne la compétence PLUI.

Schéma de mutualisation à mettre en place avant fin 2015 par Melle Noémie GOUBET embauchée en CDD par la Communauté de Communes.

6 – SIVOM :

Le Maire explique que le SIVOM a décidé de changer son siège social de Lugny à Fleurville dans les locaux de la Communauté de Communes, moyennant un loyer de 4,50 € le m² par mois, et qu'il convient d'entériner cette décision.

Le Conseil Municipal accepte, à compter du 30/04/2015, le changement de siège social du SIVOM de Lugny à Fleurville dans les locaux de la Communauté de Communes et moyennant un loyer de 4,50 € le m² par mois.

Le Maire expose qu'il convient de modifier la rédaction de la compétence « dépenses d'investissement et de fonctionnement Collège » du SIVOM de Lugny. En effet, au départ cette vocation concernait le collège et le gymnase. Depuis la cession du collège au Conseil Général, cette vocation gère uniquement le gymnase et son intitulé doit être modifié comme suit : « couverture des dépenses d'investissement et de fonctionnement du gymnase situé sur la commune de Lugny ». Le Conseil Municipal accepte de valider la modification compétence « couverture des dépenses d'investissement et de fonctionnement du gymnase situé sur la commune de Lugny »

Le Maire précise que la commune adhère actuellement au SIVOM dans le cadre de la vocation Charte qui est projetée au rattachement de la Communauté de Communes du Val de Saône. Il semble judicieux que cette vocation soit rattachée à la Communauté de Communes du Val de Saône qui a été déjà la compétence Office du Tourisme, sous peine de doublon. En application des dispositions de l'article L5211-17 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) le SIVOM s'est prononcé en faveur du retrait de cette compétence. Le Conseil Municipal accepte le retrait de la compétence « Charte » ainsi que la reprise de cette compétence par la commune.

Le Maire explique qu'il convient de régulariser le pacte statutaire du SIVOM relatif à la compétence RASED. Cette compétence n'a jamais été entérinée il convient donc de régulariser cette situation. Le Conseil Municipal valide la prise de compétence RASED par le SIVOM.

7 – attribution du régime indemnitaire :

Les primes du personnel ont été reconduites sur 2015 sur les mêmes bases que celles de 2014.

8 – Ecoles et restaurant scolaire :

Suite à une demande de participation de l'école privée de « La Source » de Lugny, M. le Maire propose de rencontrer les directeurs des écoles privées de Lugny et Tournus.

En ce qui concerne le restaurant scolaire diverses solutions sont à l'examen.

9– questions diverses :

- vœux du Maire : 10 janvier,
- rallye des vins : dimanche 14 juin,
- lecture de la lettre de Mme Martine Perret concernant les eaux pluviales.

La séance est levée à 12h

Le Maire,
Gilles CHARPY-PUGET